

Notes

L'OFFRE DE STUPÉFIANTS EN FRANCE EN 2023

RÉSUMÉ

— L'Afghanistan, qui assurait 80 % de la production mondiale d'opium en 2022, a vu sa production chuter de 95 % en 2023. Bien que les effets de cette réduction de l'offre ne se soient pas encore fait sentir de manière significative sur le marché de l'héroïne en France, des inquiétudes existent quant au risque d'un déport de la production et de la consommation vers des drogues de synthèse plus puissantes.

— Alors que le port du Havre constitue l'une des principales portes d'entrée de la cocaïne en Europe, le renforcement des mesures de sécurité portuaire en 2023 a permis de réduire le trafic et les volumes saisis au port du Havre.

Cela a contribué à une baisse des saisies de cocaïne en France en 2023, qui s'élèvent à 23,2 tonnes, soit 16 % de moins qu'en 2022.

— Les saisies de MDMA/ecstasy en 2023 culminent à plus de 4 millions de comprimés ou équivalent en poudre, soit une hausse de 164 % par rapport à 2022.

— En 2023, une recrudescence des violences liées au trafic de drogues a été observée, due aux rivalités territoriales et à la concurrence accrue entre organisations criminelles.

— Les réseaux de trafic de stupéfiants se sont davantage segmentés, avec une spécialisation des groupes dans des tâches spécifiques de la chaîne logistique.

SOMMAIRE

Évolutions internationales du marché des drogues illicites	2	L'offre d'héroïne en France	14
Les tendances du marché français des drogues illicites	5	L'offre de stimulants de type amphotaminique (STA) en France	16
L'offre de résine et d'herbe de cannabis en France	9	Répères méthodologiques	17-18
L'offre de cocaïne en France	12	Bibliographie	18-19

ÉVOLUTIONS INTERNATIONALES DU MARCHÉ DES DROGUES ILLICITES

Le trafic mondial de drogues illégales en quelques chiffres

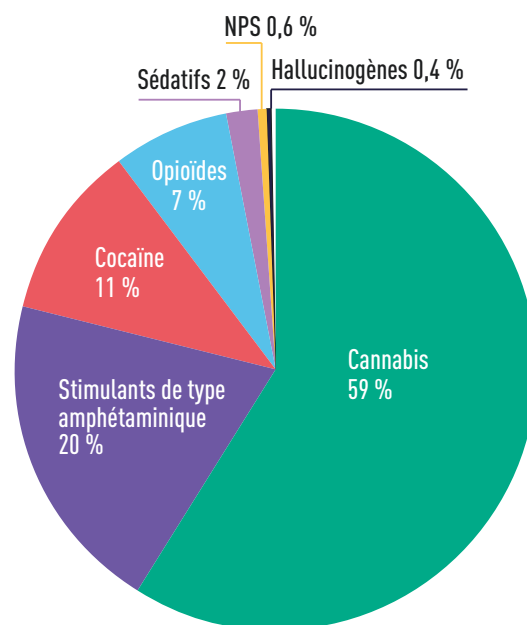
L'analyse de l'offre de drogues illicites repose sur des indicateurs par nature imparfaits, en raison de la nature clandestine de ce marché qui échappe en partie aux efforts d'objectivation statistique. Les indicateurs de production des différentes drogues ainsi que ceux relatifs aux saisies de drogues sont des outils clés pour appréhender ce phénomène. Toutefois, les données de saisies peuvent être biaisées, étant fortement influencées par l'intensité variable de l'activité de répression antidrogue au fil du temps (voir l'encadré sur les précisions méthodologiques p. 17-18).

Sur la période 2021-2022, les saisies mondiales de drogues illicites ont été largement dominées par le cannabis, qui représente 59 % du nombre total de saisies réalisées¹ (figure 1). L'herbe de cannabis constitue 37 % de ces saisies, tandis que la résine de cannabis en représente 19 % et les plants de cannabis 3 %. L'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que 5 292 tonnes d'herbes de cannabis et 2 033 tonnes de résine de cannabis ont été interceptées en 2022². Les stimulants de type amphétaminique (STA) représentent 20 % du nombre de saisies mondiales totales, largement dominées par la méthamphétamine (16 %), suivie des amphétamines (2 %) et de l'ecstasy/MDMA (1 %). En termes de volumes, 375 tonnes de méthamphétamine, 118 tonnes d'amphétamines et 13 tonnes d'ecstasy/MDMA ont été saisies en 2022 dans le monde. La cocaïne représente quant à elle 11 % des saisies mondiales avec la cocaïne chlorhydrate (forme poudre) qui en représente 5 %. En 2022, 1 664 tonnes de cocaïne chlorhydrate ont été interceptées. Les opioïdes, en majorité sous forme d'héroïne (6 %), constituent 7 % des saisies mondiales. L'ONUDC décompte 77 tonnes d'héroïne saisies dans le monde en 2022. Les sédatifs³ représentent 2 %, les nouveaux produits de synthèse (NPS) 0,6 % et les hallucinogènes 0,4 % du nombre total de saisies (ONUDC, 2024a).

Au sein de l'Union Européenne, en 2022, environ un million de saisies ont été rapportées. Elles sont également dominées par le cannabis, qui en représente plus des deux tiers (71 %). L'herbe de cannabis compte pour 34 % des saisies totales, tandis que la résine de cannabis en constitue 35 %. La cocaïne arrive en deuxième position avec 13 % des saisies, suivie des amphétamines (4 %), de l'héroïne (3 %), de la MDMA (2 %) et de la méthamphétamine (1 %) (EMCDDA, 2024).

À l'échelle mondiale, l'analyse des tendances sur la décennie 2012-2022 montre une augmentation générale des quantités saisies pour tous les stupéfiants, à l'exception de l'herbe de cannabis, dont les volumes sont restés stables par rapport à 2012. Les plus fortes augmentations concernent la méthamphétamine (+ 204 %), la cocaïne (+ 189 %), les drogues de type ecstasy (+ 113 %) et les amphétamines (+ 44 %), avec des saisies en constante progression au niveau mondial (UNODC, 2024a). En Europe, les tendances les plus marquées sur cette même période concernent la cocaïne (+ 376 %), la méthamphétamine (+ 293 %), l'herbe de cannabis (+ 184 %), l'héroïne (+ 91 %), les amphétamines (+ 74 %) et la MDMA (+ 71 %) (EMCDDA, 2024).

Figure 1. Répartition du nombre de saisies mondiales par drogue en 2021-2022



Source : Rapport mondial sur les drogues en ligne 2024 - Modèles et tendances des marchés de la drogue (UNODC, 2024a)

1. Nous faisons référence ici au nombre de saisies effectuées par les forces de l'ordre, et non à la quantité saisie. Chaque saisie, qu'elle porte sur une petite ou une grande quantité, est comptabilisée de la même manière en termes de nombre.

2. Ces estimations, issues des réponses aux questionnaires annuels de l'ONUDC remplis par les pays membres, sont complétées par une estimation des saisies des pays aux données manquantes.

3. L'ONUDC définit les sédatifs comme un groupe de substances agissant comme déprimeurs du système nerveux central, capables de réduire l'anxiété et d'induire un état de calme, comme par exemple les benzodiazépines (UNODC, 2016).

Les tendances mondiales de la production et du trafic des principaux stupéfiants

Du cannabis aux teneurs accrues en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC)

Le cannabis est la drogue illicite dont la production est la plus largement répandue à l'échelle mondiale, avec des signalements dans 146 pays (UNODC, 2024a). Sa culture varie d'une production personnelle limitée à quelques plants, à des exploitations quasi-industrielles contrôlées par des organisations criminelles. En ce qui concerne la résine de cannabis, le marché européen est alimenté principalement par la production marocaine. Celle-ci est principalement acheminée en Europe par voie maritime via l'Espagne. Une fois arrivée sur le sol européen, la résine de cannabis est acheminée par voie terrestre vers le reste du continent (EMCDDA et Europol, 2023b).

La production marocaine de résine de cannabis s'est modernisée avec l'introduction de variétés hybrides de plants offrant des rendements plus élevés en résine et une teneur accrue en THC. Cette transformation contribue à expliquer l'augmentation significative de la puissance de la résine saisie en Europe depuis le début des années 2010. La teneur moyenne en THC de la résine dans l'Union européenne a augmenté de 191 % en 11 ans, passant de 8,5 % en 2011 à 24,8 % en 2022. (EMCDDA et Europol, 2023a). En 2021, le Maroc a légalisé la production de cannabis à des fins médicales, cosmétiques et industrielles. L'impact de cette production légale sur l'offre de cannabis destiné à des usages « récréatifs » au Maroc devra être attentivement observé dans les années à venir.

Par contraste, le cannabis consommé sous forme d'herbe en Europe est principalement cultivé sur le continent, notamment aux Pays-Bas et en Espagne. Ce dernier pays s'impose comme un acteur clé de la production de cannabis au sein de l'Union européenne, représentant 75 % des plants saisis en 2021 (EMCDDA et Europol, 2023a).

Croissance et diversification du trafic de la cocaïne

La culture de la feuille de coca est concentrée dans trois pays d'Amérique du Sud : la Colombie, le Pérou et la Bolivie. En 2022, la Colombie représentait 65 % de la production mondiale. En dix ans, la superficie mondiale dédiée à cette culture a plus que doublé, culminant à 354 900 hectares en 2022, soit environ 2 700 tonnes de cocaïne produites (UNODC, 2024a). Après une baisse entre 2006 et 2014, l'offre de cocaïne a redoublé en 2014-2015, grâce aux gains d'efficacité dans la transformation de la feuille de coca en chlorhydrate de cocaïne. De plus, des innovations dans la dissimulation de la cocaïne, par masquage chimique, ont été observées. Cette technique consiste à transformer la drogue en une nouvelle substance, rendant sa détection plus difficile pour les douanes et les forces de l'ordre. Par exemple, la cocaïne est dissimulée dans des matériaux porteurs tels que le charbon, la pulpe de coco ou le plastique. L'extraction de la cocaïne de ces matériaux se fait généralement dans des installations dédiées en Europe (EMCDDA et Europol, 2024a). Depuis 2017, le marché nord-américain semble saturé, mais le marché de l'Europe de l'Ouest se développe rapidement, comme l'indique l'augmentation des saisies (UNODC, 2023a).

Les routes du trafic de cocaïne évoluent, avec un recul du rôle central des ports colombiens, au profit d'un transit accru par d'autres pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale pour l'Europe de l'Ouest. L'organisation des groupes criminels impliqués dans le trafic de cocaïne devient de plus en plus fragmentée et décentralisée, avec une montée en puissance des groupes petits et moyens. Ces derniers contrôlent souvent une partie seulement des étapes de la chaîne d'approvisionnement et collaborent avec d'autres organisations criminelles. Le trafic se décentralise ainsi, avec des groupes spécialisés dans des tâches spécifiques de la chaîne logistique, sans nécessairement posséder la drogue qu'ils transportent. En Colombie, le trafic est également fragmenté avec l'activité de nombreux groupes criminels locaux et étrangers, notamment mexicains et balkaniques. Ces derniers se rapprochent des centres de production de cocaïne afin d'optimiser les rendements en fluidifiant les chaînes d'approvisionnement. Selon les Nations Unies, la cocaïne provenant du Pérou et de la Bolivie transite de plus en plus par le Paraguay, en utilisant des voies fluviales ou aériennes pour atteindre la côte atlantique avant d'être expédiée vers l'Europe. Ces dernières années, l'Équateur, et en particulier via son port de Guayaquil, est devenu un important point de transit pour la cocaïne provenant de pays voisins et destinée à l'Europe. D'après les autorités équatoriennes, la proportion de cocaïne saisies à destination de l'Europe est passée de 9 % en 2019 à 33 % en 2021 (UNODC, 2023a).

En Europe, les principaux points d'entrée de la cocaïne ont également changé ces dernières années : la Belgique et les Pays-Bas ont supplanté la péninsule ibérique en tant que principaux hubs d'importation. La Turquie, l'Europe du Sud-Est et l'Afrique de l'Ouest jouent également un rôle croissant en tant que zones de transit vers l'Europe (UNODC, 2023a). En outre, il apparaît que la France sert de point de transit pour la cocaïne à destination de l'Océanie et de l'Asie du Sud-Est, principalement via le fret postal et les vols commerciaux. Cette utilisation du territoire français résulte d'une stratégie des narcotrafiquants visant à contourner les contrôles douaniers, la France n'étant pas perçue comme un pays à risque dans le cadre de la surveillance des stupéfiants (DNRED).

Baisse historique de la production d'opium chez le premier producteur mondial

En 2023, le marché des opiacés a subi un choc d'offre majeur. L'Afghanistan, qui assurait 80 % de la production mondiale d'opium en 2022, a vu sa production chuter considérablement en 2023. Cette baisse résulte de l'interdiction totale de la culture du pavot à opium imposée par les Talibans en avril 2022. Cette interdiction s'étend à la consommation, au transport, à la vente, ainsi qu'à l'importation et l'exportation de diverses drogues, y compris l'alcool, la résine de cannabis et la méthamphétamine (UNODC, 2024c). La mesure a pleinement pris effet pour la récolte de 2023, réduisant de 95 % la production d'opium dans le pays, qui est passée de 6 200 tonnes en 2022 à 333 tonnes en 2023. En 2024, une augmentation de 19 %, par rapport à 2023, de la surface cultivée a été rapportée, cependant cela reste très éloigné des niveaux de culture observés avant l'interdiction (UNODC, 2024b). Cette baisse de production a entraîné une hausse des prix de l'opium et de l'héroïne en Afghanistan : le prix de l'opium sec vendu par les agriculteurs a augmenté de 60 % entre mai 2022 et mai 2023. Cependant, cette hausse n'a pas encore affecté les marchés européens en 2023, où les prix sont restés stables, probablement en raison de l'utilisation des stocks accumulés les années précédentes. La réduction de la production en Afghanistan pourrait être compensée, en partie, par une hausse de la production dans d'autres régions⁴. La Birmanie, désormais premier producteur mondial d'opium, a vu sa production plus que doubler en deux ans, passant de 423 tonnes en 2021 à 1 080 tonnes en 2023. Toutefois, il est peu probable que cela compense à court terme la baisse de 6 000 tonnes d'opium afghan (UNODC, 2024c). Ce n'est pas la première fois qu'une telle situation existe. En 2000, les talibans avaient émis une interdiction similaire de la culture de pavot à opium qui s'était traduite par une réduction de 94 % de la production d'opium afghan entre 2000 et 2001. Cette interdiction ne s'est pas maintenue dans le temps et la production était repartie à la hausse les années suivantes, ce qui explique qu'elle n'a pas eu d'impact important en termes de prix en Europe. Cependant, cette perturbation du marché s'est notamment manifestée en 2002 par une réduction de la pureté de l'héroïne en France, en Turquie et au Royaume-Uni (UNODC, 2024c).

En Europe, les effets de cette baisse de production n'ont pas encore été clairement ressentis en 2023, tant sur la disponibilité que sur la pureté ou le prix des produits. Selon l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), des stocks d'opium et d'héroïne sont présents tout au long des routes de trafic, retardant l'impact de la baisse afghane. À titre indicatif, il faut environ un an pour que l'opium afghan atteigne le marché européen de l'héroïne. L'héroïne afghane gagne l'Europe de l'Ouest par voie terrestre, via la route dite « des Balkans », en traversant l'Iran, la Turquie, la Grèce et l'Albanie. Si l'interdiction persiste, elle pourrait affecter à terme la disponibilité de l'héroïne en Europe. Une perturbation durable de l'approvisionnement pourrait accroître la polyconsommation chez les usagers d'héroïne et stimuler le marché des opioïdes de synthèse, comme le fentanyl et les nitazènes, ainsi que celui des médicaments opioïdes (EMCDDA et Europol, 2024b). Selon l'ONUDC, un remplacement de l'héroïne par des opioïdes de synthèse pourrait profondément modifier les marchés des drogues et les routes du trafic, en raison d'une production plus rapide et plus rentable, favorisant l'émergence de nouveaux acteurs, ou la diversification des réseaux existants (UNODC, 2024c).

Il est notable que l'interdiction imposée par les Talibans coïncide avec l'expansion de la production de méthamphétamine en Afghanistan. Les saisies de méthamphétamine signalées par les autorités afghanes ont plus que doublé en 2023, atteignant 3,3 tonnes (UNODC, 2024c). Le trafic de cette drogue ne semble pas affecté par l'interdiction, les saisies de méthamphétamine afghane continuant d'augmenter dans les pays voisins et en Afrique australe. Cela s'inscrit dans un contexte d'expansion du marché de méthamphétamine vers de nouveaux marchés émergents, que ce soit en termes de production ou de consommation (UNODC, 2023b).

4. Il est important de noter que le marché nord-américain de l'héroïne est surtout alimenté par la culture de pavot à opium au Mexique et dans une moindre mesure en Colombie.

LES TENDANCES DU MARCHÉ FRANÇAIS DES DROGUES ILLICITES

Segmentation des activités des réseaux de trafic de stupéfiants et diversification des stratégies de recrutement

Des alliances stratégiques entre les groupes de criminalité organisée et les réseaux « de cités »

En France, le trafic de stupéfiants repose principalement sur trois types d'acteurs : d'abord, les réseaux « de cités », implantés dans les quartiers périphériques des grandes agglomérations, qui se consacrent à la vente de divers stupéfiants, tant en gros qu'au détail (Gandilhon, 2022). Au sein de ces réseaux, les trafiquants du « haut du spectre », souvent basés à l'étranger, peuvent exercer un contrôle sur l'ensemble de la chaîne de trafic, depuis l'importation jusqu'à la distribution, couvrant ainsi plusieurs zones géographiques (Ben Lakhdar *et al.*, 2016 ; Mohammed, 2016). Parallèlement, des trafiquants locaux, de moindre envergure mais dotés d'une organisation structurée, assurent la gestion d'un ou plusieurs points de vente (OFAST, 2023). La deuxième catégorie d'acteurs du trafic de stupéfiants en France relève de la criminalité organisée (Gandilhon, 2022). L'Office anti-stupéfiant (OFAST) note que ceux-ci gagnent en importance, en partie grâce à des alliances stratégiques avec les réseaux « de cités » (OFAST, 2023). Enfin, une troisième catégorie est constituée des usagers-revendeurs, actifs au sein de micro-réseaux et approvisionnés principalement en Espagne ou aux Pays-Bas (Gandilhon, 2022).

Une réorganisation des tâches du trafic de drogues

Selon les observations du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT, la segmentation des activités des réseaux de trafic de stupéfiants s'est accentuée ces dernières années, entraînant une spécialisation des tâches et une répartition professionnelle de celles-ci. Cette organisation se traduit par une mutualisation des moyens entre réseaux, observable à l'échelle régionale et nationale. Un exemple marquant est la mutualisation des ressources pour l'importation de drogues, où des équipes spécialisées s'occupent du transport et du passage des frontières pour plusieurs réseaux différents. Cette tendance à la spécialisation implique également une externalisation croissante de certaines fonctions, comme le convoyage de drogues, confiées à des équipes spécialisées. Ce phénomène s'accompagne souvent d'un cloisonnement strict des équipes et des individus, qui n'entretiennent généralement pas de liens directs entre eux (Gérome, 2024 ; Tissot, 2024).

Des routes et méthodes d'approvisionnement sur le territoire français constamment en évolution

Vecteur maritime et adaptabilité des trafiquants : le cas du Havre en 2023

En France, le transport maritime est le principal vecteur d'entrée de la cocaïne, représentant 75,4 % des saisies de cocaïne en 2022. Le vecteur aérien passager représentait quant à lui 17,1 % de ces saisies. Le port du Havre se positionne comme le point d'entrée majeur, avec une augmentation notable des saisies : 3,6 tonnes en 2018 contre plus de 10 tonnes en 2021 et 2022. Le Havre, qui a enregistré, en 2022, 78 % des saisies de cocaïne dans les ports français, bénéficie de nombreuses liaisons maritimes avec des pays sud-américains et caribéens, le rendant particulièrement attractif pour les organisations criminelles cherchant à diversifier leurs points d'entrée en Europe, spécialement dans le cadre de stratégies de mutualisation des ressources pour l'importation de drogues (OFAST, 2023). En 2023, le renforcement des mesures de sécurité au port du Havre a permis de réduire son utilisation par les narcotraffiquants pour l'introduction de stupéfiants en France. Cette année-là, seulement 55 % des saisies de cocaïne ont été réalisées par voie maritime, marquant une baisse de 16 % des saisies de cocaïne par rapport à 2022. Cependant, les autorités ont observé une augmentation de la pratique du drop-off, qui consiste à larguer la marchandise en mer, permettant de contourner les restrictions imposées au Havre. Cette situation a conduit à des découvertes de cargaisons de cocaïne échouées sur les plages ou retrouvées en mer. Par ailleurs, l'utilisation de ports secondaires a également augmenté. Bien que disposant d'une capacité d'accueil bien inférieure à celle du port du Havre, ces ports secondaires sont parfois moins sécurisés et offrent une plus grande liberté

de circulation aux trafiquants (Durain et Blanc, 2024 ; OFAST, 2024b). Les données préliminaires de 2024 suggèrent une augmentation significative des saisies au port du Havre, ce qui indique une réutilisation accrue de ce port par les trafiquants, et ce, malgré les mesures de sécurité mises en place.

L'axe Cayenne-Paris sous surveillance renforcée

Les Antilles françaises, traditionnellement considérées comme des zones de transit maritime pour la cocaïne destinée au marché métropolitain, jouent un rôle stratégique à travers leurs ports, notamment celui de Fort-de-France en Martinique et le complexe de Jarry en Guadeloupe. En 2022, les saisies de cocaïne effectuées aux Antilles par le biais d'infrastructures maritimes ont atteint près de 1,2 tonne. Dans le même temps, les saisies dans les ports de commerce de l'Hexagone en provenance des Antilles se sont élevées à 6,7 tonnes (OFAST, 2023). Ainsi, tandis que les Antilles facilitent le transport maritime de la cocaïne, la Guyane se distingue, elle, par son rôle dans l'approvisionnement du marché métropolitain par voie aérienne. L'axe Cayenne-Paris, utilisé par des passeurs transportant la marchandise in corpore et/ou dans leurs bagages, qu'on appelle des « mules », a gagné en importance ces dernières années. Cependant, en novembre 2022, les mesures de sécurité à l'aéroport de Cayenne ont été renforcées, notamment par l'instauration du dispositif « 100% contrôle » dans le cadre du « Plan mules », qui est allée de pair avec une interception plus efficace des tentatives de trafic. En effet, au 31 janvier 2024, ce dispositif a permis d'intercepter plus de 680 « mules » et de saisir près d'une tonne de cocaïne (Durain et Blanc, 2024). Ce contrôle semble avoir eu un effet dissuasif, selon les autorités chargées de l'application de la loi. Néanmoins, il apparaît que les trafiquants, face à ce renforcement de la réponse douanière à Cayenne, ont recherché des voies de contournement, privilégiant des avions à destination des Antilles puis des Antilles vers l'Hexagone faisant l'objet de contrôles moins systématiques (OFAST, 2023).

Fret postal : Une alternative croissante aux modes d'approvisionnement traditionnels

Le fret express et postal s'affirme comme une alternative majeure aux mules dans le cadre du trafic de stupéfiants. En 2022, ce mode de transport représentait 36 % des saisies de cocaïne effectuées par les services douaniers de Roissy Fret en provenance de Guyane (OFAST, 2023). Initialement, la voie postale était principalement utilisée pour le transport de drogues en quantités modestes et spécifiques, telles que les concentrés de cannabis, la kétamine, le GBL ou les cathinones, souvent commandées sur des sites spécialisés. Cependant, une tendance s'est développée, avec des consommateurs se tournant vers cette méthode pour des drogues plus courantes, comme le cannabis et la cocaïne, non plus via des sites dédiés, mais plutôt à travers des comptes de trafiquants sur des applications et réseaux sociaux. Ce mode d'achat est de plus en plus répandu, offrant aux consommateurs un confort notable, car il n'implique aucun contact direct avec un revendeur. La rapidité de livraison, souvent garantie en 24 ou 48 heures, constitue également un facteur clé de son attrait. Les trafiquants utilisant ce mode de distribution disposent généralement d'un espace de stockage, tel qu'un appartement loué via Airbnb, qui sert également d'atelier pour le conditionnement des commandes. Ces lieux sont souvent équipés de machines à mise sous vide pour dissimuler les odeurs et d'imprimantes pour l'étiquetage des colis. Des personnes y circulent pour récupérer les commandes et les expédier au bureau de poste ou au point relais le plus proche (Tissot, 2024).

L'utilisation des outils numériques dans le cadre du trafic de drogues

Les trafiquants exploitent des outils numériques à divers niveaux, tant pour promouvoir leurs produits et échanger avec les clients que pour assurer la gestion interne de leurs réseaux. Ils privilégient des solutions de communication offrant fiabilité, sécurité, simplicité d'utilisation, chiffrement et confidentialité – conditions essentielles à leurs opérations (ComCyberGend, 2023). Bien que l'offre de services numériques soit vaste, Telegram émerge comme leur plateforme de prédilection. Parallèlement, certains trafiquants utilisent des téléphones et applications chiffrés créés sur mesure par des prestataires, une option discrète, bien que coûteuse, qui garantit un haut niveau de confidentialité. Selon l'OFAST, des dizaines de ces solutions existent : si certaines ne touchent qu'un nombre limité d'utilisateurs, d'autres, comme EncroChat et Sky ECC démantelées en 2020 et 2021, ont atteint une popularité importante dans les milieux criminels. À la suite de ces démantèlements, les trafiquants ont migré vers de nouvelles plateformes, tout en diversifiant leurs stratégies de protection de l'information en combinant outils chiffrés et applications grand public. Par ailleurs, des ingénieurs spécialisés peuvent être recrutés pour développer des réseaux fermés et intégralement chiffrés, bien que cela nécessite un investissement significatif (OFAST, 2023). Les outils numériques servent également au blanchiment d'argent

issu du narcotrafic. Les blanchisseurs peuvent utiliser divers stratagèmes, tels que des portefeuilles de crypto-actifs pour mélanger les revenus illicites, des conversions multiples entre blockchains pour brouiller les transactions, ou encore des plateformes de jeux en ligne pour intégrer discrètement les fonds dans l'économie légale (ComCyberGend, 2023). L'utilisation des réseaux sociaux et des messageries chiffrées pour promouvoir des drogues illicites, interagir avec les consommateurs et recruter de la main d'œuvre est amplement documentée par le dispositif TREND (Gérome, 2023, 2024).

Activités illicites et criminalité associée au trafic de drogues

Le trafic de médicaments contrôlés, un trafic plus discret et moins risqué que le trafic de stupéfiants

En plus du trafic de drogues illicites, d'autres substances classées comme stupéfiants sont également concernées par des activités de trafic sur le territoire français : les médicaments classés comme stupéfiants (« médicaments stupéfiants ») ou soumis à la réglementation des stupéfiants (« médicaments assimilés stupéfiants »). Ces derniers sont donc des médicaments soumis, en totalité ou en partie, à la réglementation des stupéfiants et nécessitent obligatoirement une prescription sur une ordonnance sécurisée comportant des spécifications techniques précises. Ils contiennent des substances psychoactives qui, en cas de détournement de leur usage thérapeutique, peuvent entraîner des abus et des phénomènes de dépendance (PHARMAPRAT, 2022). D'après le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN, 2024) du ministère de l'Intérieur, plus de 21 000 affaires relatives à la consommation, à la vente ou au trafic de ces médicaments stupéfiants et assimilés ont été enregistrées par les forces de police et de gendarmerie entre 2017 et juillet 2024. La quasi-totalité de ces affaires (96 %) porte sur six substances principales : la prégabaline (Lyrica®), la buprénorphine (Subutex®) et le clonazépam (Rivotril®), classés parmi les « médicaments assimilés stupéfiants », ainsi que la morphine (Skénan®), la méthadone et la kétamine, désignés comme « médicaments stupéfiants ». Depuis 2017, le nombre annuel d'enquêtes concernant ces substances suit une tendance à la hausse, avec une multiplication par deux des affaires entre 2017 et 2023. Par ailleurs, les saisies policières ont connu une augmentation significative, passant de 591 en 2017 à 2 355 en 2023, soit une progression de 298 %. Cette augmentation peut être attribuée, en partie, à une sensibilisation accrue des agents des forces de l'ordre à ces substances spécifiques (CESAN, 2024).

La composition des saisies policières de ces médicaments a également sensiblement évolué, avec une augmentation marquée des saisies de prégabaline, passant de 9 % en 2018 à 59 % en 2023 (CESAN, 2024). La douane rapporte également une augmentation du détournement d'usage de la prégabaline sur le territoire national et a multiplié les saisies de ce produit en 2023 (DGDDI, 2024). Cela corrobore les observations du dispositif TREND, qui font remonter une plus grande disponibilité de la prégabaline sur le marché de rue, avec une forte implantation des points de vente dans plusieurs agglomérations, notamment dans la région parisienne et lyonnaise. En Île-de-France, il apparaît que le marché de la prégabaline se développe suite à l'arrivée de nouveaux profils de consommateurs, notamment des anciens consommateurs de Rivotril® (Juszczak *et al.*, 2024). L'approvisionnement de ce marché repose principalement sur le nomadisme médical et pharmaceutique (avec des fausses ordonnances et un système de collecteurs), des filières étrangères (Afrique du Nord, Grèce, Europe du Nord), des vols chez les grossistes (CESAN, 2024 ; Juszczak *et al.*, 2024). Selon le CESAN, les collecteurs opèrent via des fausses ordonnances récupérées sur les réseaux sociaux et sur Internet (CESAN, 2024). La distribution du produit se lie souvent aux réseaux de contrebande de tabac (DGDDI, 2024).

Le CESAN souligne que les réseaux de trafic de médicaments sont fréquemment dirigés par d'anciens trafiquants de stupéfiants, attirés par un trafic plus discret, moins risqué sur le plan pénal, et moins violent entre groupes de trafiquants concurrents. Ce commerce reste lucratif tout en nécessitant moins d'investissements logistiques, la production et la distribution étant assurées par l'industrie pharmaceutique (CESAN, 2024).

Tendance à la hausse du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants

Selon les données du ministère de l'Intérieur, les interpellations pour trafic de stupéfiants en France ont nettement augmenté au cours des dix dernières années (Gerbeaux et Fabre-Verdure, 2021). Cependant, il reste difficile de distinguer si l'on assiste à une concentration accrue des activités policières ou à une véritable augmentation du phénomène. En 2022, selon le Service statistique ministériel de la sécurité

intérieure (SSMSI), les services de police et de gendarmerie nationales ont mis en cause 49 000 personnes pour trafic de stupéfiants sur l'ensemble du territoire national, contre près de 44 000 personnes chaque année entre 2016 et 2020. Le SSMSI note la forte concentration territoriale de cette infraction : 90 % des mis en cause pour trafic des stupéfiants se concentrent dans 3,5 % des communes du pays. Ces communes ne sont pas forcément des grandes unités urbaines, puisque pour les mises en cause pour trafic de stupéfiants, les unités urbaines les plus touchées comptent moins de 100 000 habitants (à l'exception de Cayenne) (Gerbeaux et Poissonnier, 2023). Selon les données de 2022 du ministère de la Justice, les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) constituent 9 % des condamnations nationales, soit environ 50 000 affaires. Près de 54 % concernent des délits de détention-acquisition, cette qualification étant retenue en cas de trafic de stupéfiants. Dans ces cas, 83 % des peines prononcées sont des peines d'emprisonnement, tandis que les infractions d'usage sont majoritairement sanctionnées par des amendes (71 %) (Ministère de la Justice, 2024).

Une recrudescence des violences liées au trafic de stupéfiants

En 2023, une recrudescence des violences liées au trafic de drogues a été observée, attribuable aux rivalités territoriales et à la concurrence entre organisations criminelles. Ces violences incluent les règlements de comptes, les homicides volontaires, les tentatives de meurtre, ainsi que les enlèvements et séquestrations. Selon l'Office central de lutte contre la criminalité organisée (OCLCO), entre 80 et 90 % des règlements de comptes, meurtres et tentatives de meurtre entre délinquants sont liés à des différends sur le trafic de stupéfiants (Durain et Blanc, 2024). En 2023, les règlements de comptes ont augmenté de 38 %, avec un total de 418 victimes (y compris collatérales) contre 303 l'année précédente, et 85 morts contre 67 en 2022. Parmi les 8 000 armes saisies par la police en 2023, près de 300 étaient des armes de guerre, illustrant l'ampleur de la violence liée au trafic de drogue. Les jeunes, souvent mineurs ou jeunes majeurs impliqués comme guetteurs ou revendeurs, sont particulièrement exposés aux violences sur les points de vente de drogue. Un phénomène émergent est le recrutement de mineurs ou de jeunes majeurs, souvent sans antécédents judiciaires, comme tueurs à gages (Durain et Blanc, 2024).

L'OFFRE DE RÉSINE ET D'HERBE DE CANNABIS EN FRANCE

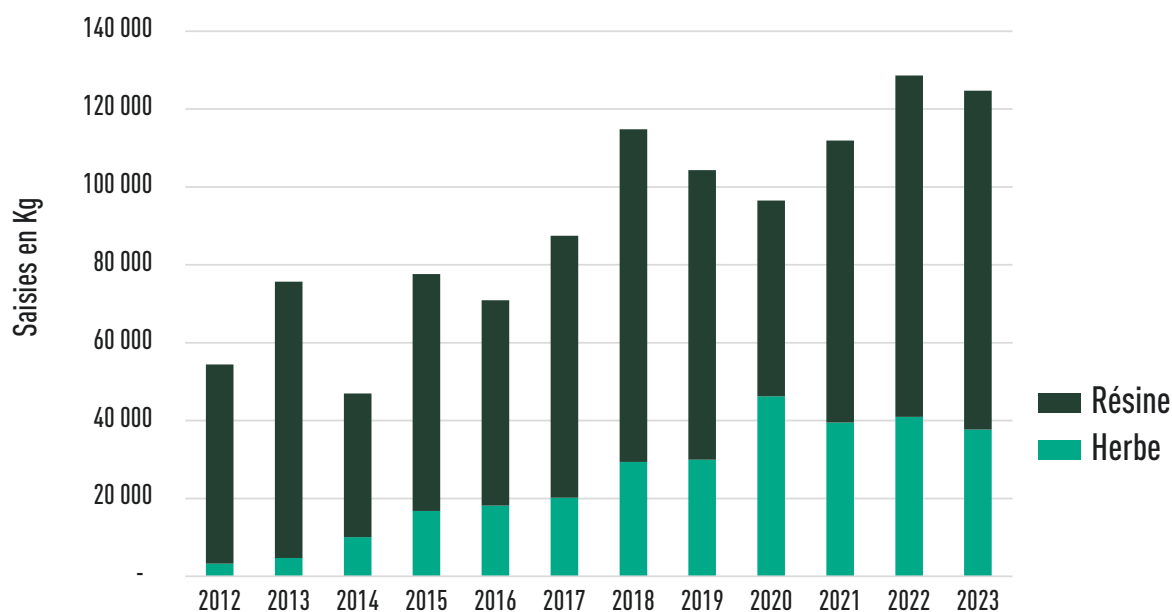
Généralités sur le marché français

Le cannabis est la drogue illégale la plus consommée en France, avec près de 5 millions d'usagers dans l'année en 2023 (OFDT, 2025 ; Spilka *et al.*, 2024). Longtemps dominé par la résine, le marché français du cannabis a subi une transformation significative depuis le début des années 2010, marquée par une hausse de la consommation d'herbe (Obradovic, 2022). Cette évolution reflète à la fois un changement des préférences des usagers et une offre en expansion (Gandilhon *et al.*, 2019 ; Sisternas Tusell et Obradovic, 2024). Ces dernières années, l'offre de cannabis s'est diversifiée, tant sur les points de vente physiques que sur les plateformes numériques, auxquelles les usagers réguliers de cannabis ont de plus en plus recours (voir l'encadré sur l'approvisionnement des usagers réguliers de cannabis : Résultats de l'enquête NOVURC). On y trouve désormais des variétés d'herbes et de résines plus concentrées en THC, notamment des herbes provenant des États-Unis avec des taux de THC dépassant 40 %. De manière plus marginale, des concentrés de cannabis, des confiseries, des sirops et des puffs de THC aux saveurs fruitées et aux taux de THC pouvant dépasser 90 % sont également disponibles (Tissot, 2024).

Les indicateurs de l'offre de cannabis

Les saisies de cannabis

Figure 2. Évolution des quantités saisies de cannabis en France (2012-2023)



Source : OCRTIS/OFAST

En 2022, les saisies de cannabis en France ont atteint un niveau record avec 128,6 tonnes interceptées. L'année 2023 a toutefois enregistré une légère diminution, avec 124,7 tonnes saisies, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Ces saisies sont constituées de 87 tonnes de résine et 37,7 tonnes d'herbe de cannabis. L'herbe de cannabis prend une place de plus en plus importante sur ce marché (figure 2). En effet, la part de l'herbe dans le total des quantités saisies de cannabis est passée de 6 % en

2013 à 30 % en 2023⁵. Selon l'OFAST, 82,7 % de l'herbe saisie en France en 2023 provenait d'Espagne. En 2023, les saisies de plants de cannabis ont enregistré une augmentation significative de 46 % par rapport à l'année précédente, mettant ainsi fin à trois années consécutives de baisse. Au total, 112 028 plants ont été saisis, dont 68,2 % provenaient des départements et territoires d'outre-mer (OFAST, 2024b).

Les teneurs en THC du cannabis

En 2023, la teneur moyenne en THC, le principe actif du cannabis, est de 29 % contre 30 % en 2022 pour les saisies de résine de cannabis (OFAST, 2024b). Depuis le début des années 2010, le taux de THC contenu dans la résine de cannabis augmente de façon continue. Il a ainsi augmenté de 82 % en onze ans, passant de 15,9 % en 2012 à 29 % en 2023. La cause du phénomène résiderait dans l'introduction depuis une dizaine d'années de variétés hybrides de cannabis fabriquées en Europe et revendues aux agriculteurs marocains (Afsahi et Chouvy, 2015). S'agissant de l'herbe de cannabis, en 2022 comme en 2023, la teneur moyenne en THC est de 14 % (OFAST, 2024b). Depuis 2012, elle a augmenté de 27 %.

Les prix de détail et de gros du cannabis

En 2023, le prix à l'exportation de la résine de cannabis au Maroc, principal pays producteur, est estimé à 645 € par kilogramme. En Espagne, principal pays de transit du cannabis à destination de la France, le prix de gros de la résine atteint 1 943 € par kilogramme. Sur le marché français, le prix de gros est de 3 206 € par kilogramme. En ce qui concerne la vente au détail en France, le prix courant s'élève à 8 € par gramme, avec des variations observées entre 6 € et 11 € (OFAST, 2024a). Le prix courant de détail de la résine a connu une hausse, passant de 6 € le gramme en 2012 à environ 8 € à partir de 2019. Toutefois, cette évolution doit être relativisée en prenant en compte les variations de la teneur en THC de la drogue. En effet, le prix du gramme de THC « pur » a diminué d'environ 26 % sur la période, passant de 38 € en 2012 à 28 € en 2023. De plus, en tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix ajusté à l'inflation montre une augmentation modérée, passant de 6 € en 2012 à 6,52 €⁶ en 2023.

Tableau 1. L'offre de cannabis en France, saisies, prix et teneurs de 2021 à 2023

	2021	2022	2023	Moyenne annuelle 2013-2023
Cannabis (résine + herbe)				
Quantité saisies (tonnes)	111,9	128,6	124,7	94,5
Résine de cannabis				
Quantité saisies (tonnes)	72,4	87,6	87	67,8
Teneur moyenne (% THC)	27,7	30	29	25,4
Prix de détail (€/g)	8	8	8	7,3
Prix de gros (€/kg)	3 500	3 000	3 206	2 609,6
Herbe de cannabis				
Quantité saisies (tonnes)	39,5	41	37,7	26,7
Teneur moyenne (% THC)	12,9	14	14	12,9
Prix de détail (€/g)	10	10	10	9,5
Prix de gros (€/kg)	4 250	4 500	4 852	3 809,3
Plants de cannabis (unités saisies)	101 771	76 807	112 028	131 175

Source : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

5. Bien que la dernière décennie montre une hausse de la part de l'herbe dans les saisies de cannabis en France, cette proportion diminue depuis 2021, après avoir atteint un pic de 48 % en 2020.

6. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

S'agissant de l'herbe de cannabis, les prix à l'exportation dans les principaux pays producteurs européens, à savoir l'Espagne et les Pays-Bas, sont respectivement estimés à 2 109 € et 3 770 € par kilogramme. Sur le marché français, le prix de gros pour l'herbe de cannabis s'établit à 4 852 € par kilogramme. Au niveau de la vente au détail, le prix moyen est d'environ 10 € par gramme, avec une fourchette allant de 8 € à 12 € (OFAST, 2024a). Le prix courant de détail de l'herbe a connu une hausse, passant de 8 € par gramme en 2012 à environ 10 € à partir de 2017. Toutefois, le prix du gramme de THC « pur » a diminué légèrement, passant de 73 € en 2012 à 71 € en 2023. En tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix ajusté à l'inflation montre une quasi-stagnation, passant de 8 € en 2012 à 8,15 €⁶ en 2023.

Approvisionnement des usagers réguliers de cannabis : résultats de l'enquête NoVURC

L'enquête Nouveaux visages des usagers réguliers de cannabis (NoVURC) de l'OFDT a recueilli, à travers une cinquantaine d'entretiens, des données qualitatives sur les trajectoires de consommation et les modes de vie d'adultes consommant du cannabis quotidiennement ou presque (Sisternas Tusell et Obradovic, 2024). Elle explore aussi les modes d'approvisionnement, fournissant des données qualitatives sur leur évolution. Contrairement aux enquêtes en population générale, NoVURC n'a pas de visée représentative.

Au cours de leur trajectoire de consommation, les usagers réguliers de cannabis ont utilisé divers modes d'approvisionnement, souvent combinés : achat via des contacts téléphoniques (SMS, WhatsApp, Telegram) avec livraison à domicile ou en lieu public, achat sur le darknet avec livraison postale, autoproduction, don par des proches (amis, conjoint, famille), « dealer de salon » (rencontre chez un dealer pour choisir les produits disponibles), « deal de rue » (points de vente publics) et « dealer de confiance » (issu du cercle personnel avec qui une relation de confiance ou d'amitié s'établit au fil des années). D'autres méthodes incluent l'achat ou le don par des amis producteurs et le narcotourisme en Espagne ou aux Pays-Bas.

L'analyse des données ne montre pas de différences marquées dans les modes d'approvisionnement en cannabis selon le sexe ou la catégorie sociale. Cependant, les résidents en milieu rural sont surreprésentés parmi ceux qui s'approvisionnent par autoproduction, bénéficiant de plus d'espace, notamment des jardins, favorisant la culture personnelle. Ce choix est souvent motivé par des raisons éthiques, afin d'éviter de financer

le trafic de drogue et ses violences, et le désir de contrôler la qualité du produit.

L'analyse des témoignages du projet NoVURC révèle une évolution typique des modes d'approvisionnement en cannabis au cours d'une carrière de consommation. Le premier contact, lors de l'adolescence, se fait souvent par un don, généralement sous forme de joints, dans un contexte amical. Cette pratique du don évolue ensuite vers un achat mutualisé au sein d'un groupe d'amis. Ce mode d'organisation peut durer plusieurs années, jusqu'à ce que la consommation devienne plus autonome ou que le groupe se sépare. L'individu commence alors à s'approvisionner personnellement. Cependant, le contact avec le fournisseur (numéro de téléphone, WhatsApp, Telegram) est souvent transmis par le bouche-à-oreille au sein de nouveaux réseaux sociaux ou via l'ancien groupe. Cette évolution au cours de la carrière de consommation souligne l'importance des réseaux de consommateurs, bien que ce rôle diminue avec l'émergence des recherches géolocalisées sur Telegram et Snapchat ou via le darknet.

Peu d'enquêtés mentionnent aujourd'hui le deal de rue ou les « fours » comme principal mode d'approvisionnement, bien que cela ait été courant lors de leurs premiers achats. Une transition vers les services de livraison semble s'être opérée. Elle a émergé pendant les confinements liés à la pandémie de Covid-19, lorsque la mobilité restreinte a compliqué l'accès au cannabis, et a perduré depuis. Ce mode est apprécié pour sa facilité d'accès et la réduction des risques perçus, tant au niveau des répressions policières que des dangers liés aux quartiers ou dealers peu fiables.

L'OFFRE DE COCAÏNE EN FRANCE

Généralités sur le marché français

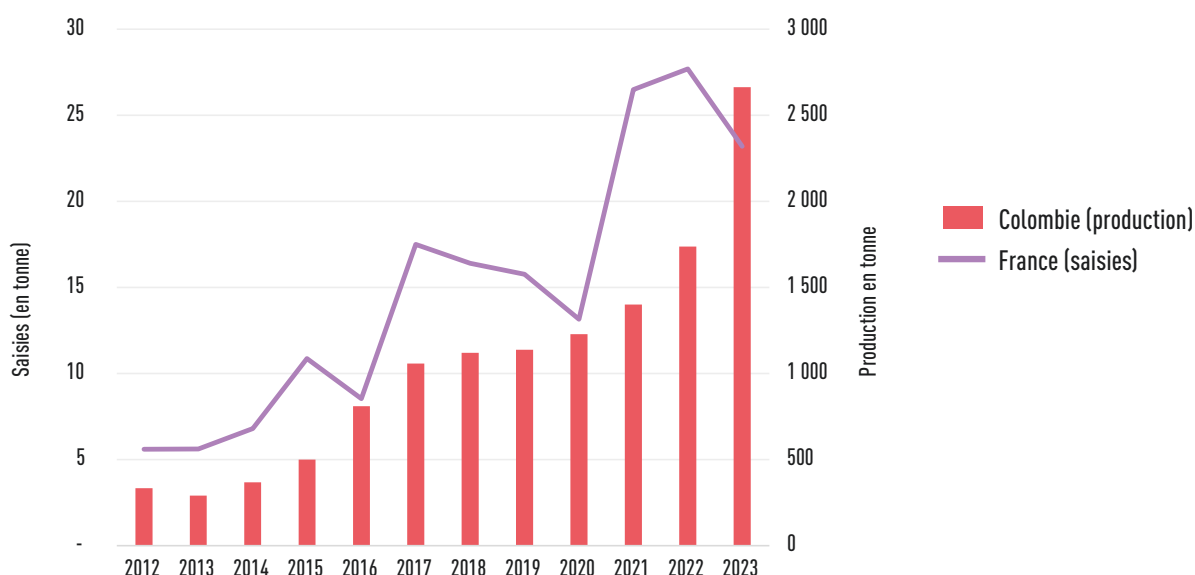
En France, le marché de la cocaïne est en passe de devenir le premier marché de drogues illicites en valeur avant le cannabis. Son expansion au cours des dernières décennies est marquante. Entre 1992 et 2023, la prévalence de l'usage dans l'année de la cocaïne a été multipliée par dix, passant de 0,3 % à 2,7 % des 18-64 ans. De plus, en 2017, on estimait à 450 000 les usagers de cocaïne dans l'année, contre 1,1 million en 2023 (OFDT, 2025, à paraître ; Spilka *et al.*, 2024). Parallèlement à cette hausse de la demande, l'offre de cocaïne s'est également intensifiée, avec des quantités saisies qui ont été multipliées par cinq en trois décennies (OFDT, 2023). Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment la position géographique stratégique de la France, à la fois en tant que zone de transit entre des pays comme les Pays-Bas et l'Espagne qui abritent les principaux ports d'entrée de la cocaïne en Europe, mais aussi en raison de sa proximité avec les grandes zones de production en Amérique du Sud et dans les Antilles, à travers ses départements d'outre-mer.

Avant 2023, le dispositif TREND ne signalait des marchés structurés de cocaïne base, ou « crack », que dans certaines zones spécifiques comme le Nord-Est parisien, tandis qu'ailleurs, les usagers transformaient eux-mêmes le chlorhydrate de cocaïne (Gérome, 2023). En 2023, des marchés stables de cocaïne basée sont apparus dans de nouvelles régions, notamment à Rennes, dans le bassin minier des Hauts-de-France, ainsi qu'à Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand (Dutilleul, 2024 ; Gérome, 2024 ; Pavic, 2024 ; Tissot, 2024).

Les indicateurs de l'offre de cocaïne

Les saisies de cocaïne

Figure 3. Production de cocaïne en Colombie et quantités saisies en France (2012-2023)



Source : ONUDC/OCRTIS/OFAST

Note de lecture : en 2023, 2 600 tonnes de cocaïne ont été produites en Colombie et 23 tonnes de cocaïne ont été saisies en France.

En 2023, les saisies de cocaïne en France ont atteint un total de 23,2 tonnes, marquant ainsi une diminution de 16 % par rapport à l'année 2022, laquelle avait établi un record avec 27,7 tonnes saisies (figure 3). Depuis 2021, le seuil des 20 tonnes annuelles est systématiquement dépassé. Un peu plus de la moitié de ces saisies (55 %) ont eu lieu lors du transport par voie maritime, une proportion significativement inférieure à celle des années précédentes, notamment en 2022, où ce mode de transport représentait 75 % des saisies. Cette baisse s'explique par le renforcement des dispositifs de sécurité au port du Havre.

Les teneurs de la cocaïne

En 2023, la teneur moyenne en principe actif des saisies de cocaïne s'élève à 73 %, un niveau stable par rapport aux années précédentes (72 % en 2022). Cette augmentation s'inscrit dans une tendance de forte progression observée au cours de la dernière décennie, avec une hausse de 46 % depuis 2012, où la teneur moyenne était de 50 %. L'analyse des collectes de cocaïne issues du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) sur une période de 20 ans révèle deux phénomènes marquants. Premièrement, une proportion croissante d'échantillons présente des teneurs très élevées, avec une concentration en cocaïne supérieure à 90 %. Deuxièmement, on observe une diminution significative de l'utilisation de produits de coupe. En 2023, 44 % des échantillons analysés par le dispositif SINTES contenaient exclusivement de la cocaïne (Cherki, 2024). Cette tendance est corroborée par services d'application de la loi, qui ont constaté qu'en 2022 seulement 41 % des saisies de cocaïne comportaient un agent adultérant et/ou diluant. Cette diminution de l'adultération de la cocaïne sur le marché européen peut s'expliquer par l'abondance de la drogue et la concurrence accrue entre réseaux, incitant les trafiquants à offrir une drogue de meilleure qualité (Cherki, 2023 ; OFDT, 2023).

Prix de détail et de gros de la cocaïne

En 2023, le prix à l'exportation de la cocaïne en Colombie, principal pays producteur, est estimé à 1 000 € par kilogramme. À titre de comparaison, il est évalué à 2 610 € par kilogramme pour le Pérou et à 2 235 € pour la Bolivie. Sur le marché français, le prix de gros de la cocaïne atteint 32 586 € par kilogramme, marquant une légère hausse par rapport à 2022. Concernant la vente au détail, selon l'OFAST, le prix moyen du gramme de chlorhydrate de cocaïne s'élève à 66 € en 2023, contre 65 € en 2022 et 2021 (OFAST, 2024a). Depuis le début des années 2010, le prix de détail est resté relativement stable, oscillant généralement entre 65 et 66 € le gramme. Ces données sont corroborées par le dispositif TREND de l'OFDT, qui confirme une stabilisation des prix de la cocaïne, en contraste avec l'augmentation significative de la pureté des produits vendus sur le marché de détail. En effet, en prenant en compte la forte hausse de la teneur en principe actif de la cocaïne au cours des dix dernières années et la stabilité de son prix de détail, il apparaît que le prix de la cocaïne « pure » a baissé en France. En 2012, le prix du gramme de cocaïne « pure » était de 130 €, contre 90 € en 2023, soit une diminution de 30 %. De plus, en tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix réel ajusté à l'inflation montre une baisse de 17 %, passant de 65 € en 2012 à 53,8⁷ € en 2023. En outre, les pratiques de fractionnement des unités de vente se sont largement répandues sur le territoire national. Ces pratiques renforcent l'accessibilité de la cocaïne, permettant aux usagers à faibles revenus d'acquérir des doses inférieures au gramme, au demi-gramme (30 à 40 €) ou encore en unités fractionnées à 20 €, voire 10 € (OFDT, 2023).

Tableau 2. L'offre de cocaïne en France, saisies, prix et teneurs en 2020 et 2021

	2021	2022	2023	Moyenne annuelle 2013-2023
Quantités saisies (tonnes)	26,5	27,7	23,2	15,6
Teneur moyenne (%)	66,1	72	73	62,9
Prix du détail (€/g)	65	65	66	66
Prix de gros (€/kg)	32 500	32 000	32 586	32 644

Source : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

7. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

L'OFFRE D'HÉROÏNE EN FRANCE

Généralités sur le marché français

En 2023, la proportion d'usagers d'héroïne dans l'année parmi la population adulte âgée de 18 à 64 ans en France métropolitaine est estimée à 0,3 %. Ce taux est resté relativement stable depuis 1992 (Spilka *et al.*, 2024). Cette stabilité peut s'expliquer par l'introduction des traitements agonistes opioïdes, tels que la méthadone et le Subutex®, au milieu des années 1990, qui a freiné la propagation de l'héroïne amorcée dans les années 1980 (Gandilhon, 2022).

Le marché de l'héroïne se distingue des marchés du cannabis et de la cocaïne par sa taille plus réduite et par sa forte dimension régionale (Gérome, 2024). En France, le trafic d'héroïne est très atomisé et relativement diversifié : aux côtés des organisations criminelles étrangères, notamment turques, géorgiennes et albanaises, on observe de petites équipes issues de la périphérie des métropoles, qui s'approvisionnent principalement aux Pays-Bas, principal point d'entrée de cette drogue en Europe. Le rôle de ces micro-réseaux d'usagers-revendeurs est essentiel pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France, en particulier dans le nord-est du pays. Dans cette région, l'usage est marqué dans les zones rurales et périurbaines, comme l'attestent les observations du dispositif TREND dans la région Grand-Est (Zieleskiewicz et Bailly, 2024). Par ailleurs, les réseaux dits de « cités » sont de plus en plus impliqués dans le trafic d'héroïne ces dernières années. Leur implication contribue à l'expansion de la disponibilité de l'héroïne dans les périphéries de plusieurs agglomérations françaises (Gérome, 2024 ; Pavic, 2024 ; Tissot, 2024).

Les indicateurs de l'offre d'héroïne

Les saisies d'héroïne

En 2022, les saisies d'héroïne en France ont atteint un niveau record de plus de 1,4 tonne. En 2023, elles ont légèrement diminué à 1,1 tonne, soit une baisse de 21 % par rapport à l'année précédente. Cependant, cette baisse doit être relativisée car elle s'inscrit dans une tendance générale de saisies élevées (figure 4). En effet, 2023 marque la sixième année consécutive où les saisies d'héroïne dépassent 1 tonne (OFAST, 2024b).

Les teneurs de l'héroïne

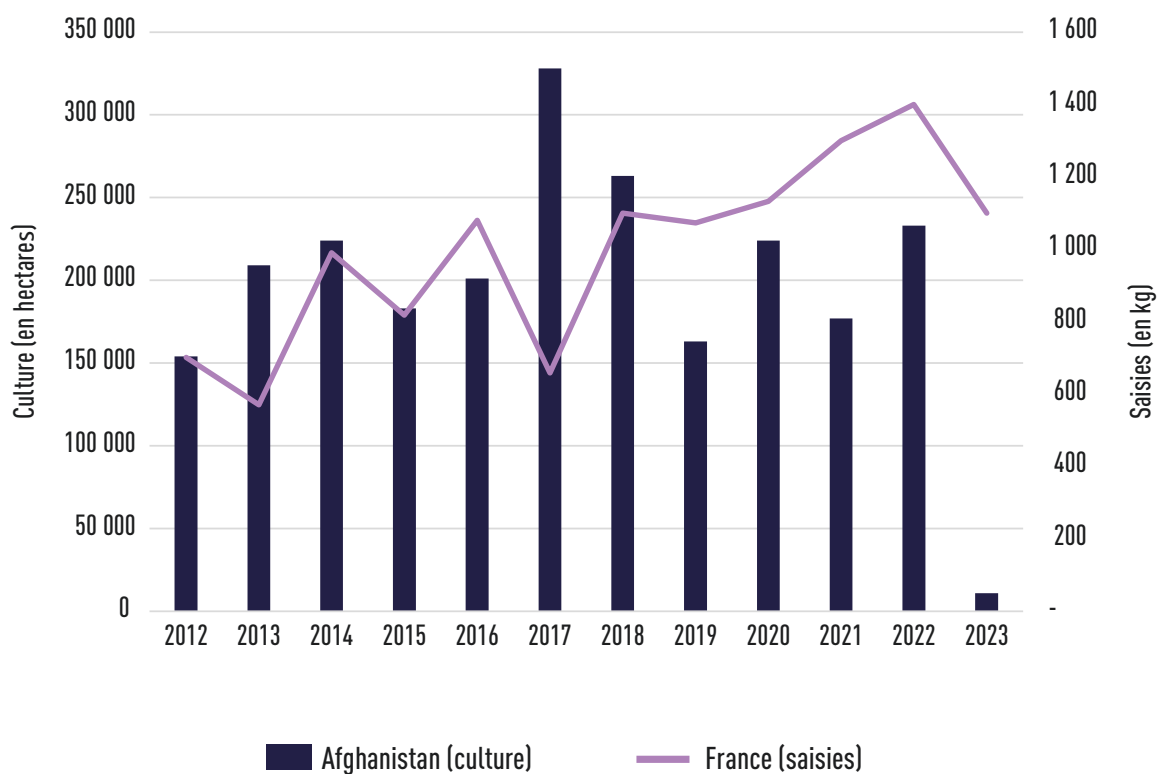
En 2023, la teneur moyenne en principe actif d'héroïne analysée par le service national de police scientifique (SNPS) s'élève à 16 %, marquant une baisse par rapport aux années précédentes. Depuis 2017, les taux variaient entre 17,1 % et 20,3 % (OFAST, 2024b). En 2023, le marché de l'héroïne a connu des perturbations localisées, notamment en Île-de-France. Les substances vendues sous ce nom présentaient une composition très variable et avec des concentrations fluctuantes en opioïdes et agents de coupe. Des opioïdes de synthèse, comme les nitazènes, ont également été détectés en Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et à La Réunion, accentuant l'instabilité du marché (Cherki, 2024).

Les prix de détail et de gros de l'héroïne

En 2023, le prix du kilogramme d'héroïne à l'exportation en Afghanistan se situerait entre 2 350 et 3 630 €. Aux Pays-Bas, principal pays de transit en Europe, il atteint environ 10 975 €, tandis qu'en France, le prix de gros s'établit à 14 600 € (OFAST, 2024a).

D'après l'OFAST, en 2023, le prix courant du gramme d'héroïne continue de baisser en avoisinant 28 €, contre 30 € en 2021 et en 2022 et 33 € en 2020. Il s'agit du niveau le plus bas jamais enregistré depuis 2010 (40 €) (OFAST, 2024a). Les données recueillies par le dispositif TREND indiquent également une diminution des prix de l'héroïne à l'échelle nationale. Cependant, des disparités régionales sont observées, la région Hauts-de-France enregistrant les prix courants les plus bas, entre 10 et 20 € le gramme (Dutilleul, 2024). Les observations du dispositif TREND indiquent également une légère baisse des prix de l'héroïne dans les « fours », ainsi qu'une pratique de plus en plus répandue de la vente à des prix fixes pour de petites quantités à Lyon, Lille et Rennes (50 €, 20 € ou 10 €), ce qui permet aux consommateurs les plus précaires d'accéder à la drogue (Gérome, 2023).

Figure 4. Culture de pavot à opium en Afghanistan et saisies d'héroïne en France (2012-2023)



Source : **ONUDD/OCRTIS/OFAST**

Note de lecture : en Afghanistan, en 2023, 10 800 hectares étaient dédiés à la culture d'opium de pavot contre 233 000 hectares en 2022. En 2023, 1 100 kg d'héroïne ont été saisis en France, contre 1 400 kg en 2022.

Tableau 3. L'offre d'héroïne en France, saisies, prix et teneurs entre 2021 et 2023

	2021	2022	2023	Moyenne annuelle 2012-2022
Quantités saisies (kg)	1 300	1 400	1 100	983,8
Teneur moyenne (%)	16,9	20	16	16,8
Prix du détail (€/g)	30	30	28	32,8
Prix de gros (€/kg)	14 500	15 000	14 600	14 338

Source : **OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)**

L'OFFRE DE STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINIQUE (STA) EN FRANCE

Généralités sur le marché français

Les drogues de synthèse, telles que la MDMA/ecstasy et les amphétamines, consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. Leur transport s'effectue principalement par voie terrestre. De plus, la France joue un rôle de pays de transit pour les trafiquants, notamment vers le Royaume-Uni et l'Espagne, empruntant les mêmes routes. Par ailleurs, une partie de ces drogues est réexpédiée par fret express ou postal vers l'Amérique, l'Océanie et, de manière plus marginale, vers La Réunion. Ces dernières années, la France est devenue un point de passage important pour la production belgo-néerlandaise de MDMA/ecstasy à destination de l'Afrique du Nord, avec des mules utilisant des voies aériennes ou maritimes, ainsi que des caches aménagées dans des véhicules routiers (OFAST, 2023).

Le marché français des STA est dominé par la MDMA/ecstasy. Selon les résultats de l'enquête EROPP 2023, la consommation de psychostimulants chez les adultes, dont les STA, est en augmentation. En particulier, la consommation de MDMA/ecstasy au cours des 12 derniers mois a progressé, passant de 1 % de la population adulte âgée de 18 à 64 ans en 2017 à 1,8 % en 2023, avec une estimation de 750 000 usagers dans l'année. L'amphétamine connaît également une hausse, avec une consommation passant de 0,3 % en 2017 à 0,6 % en 2023 chez les 18-64 ans (OFDT, 2025, à paraître ; Spilka *et al.*, 2024).

En ce qui concerne la méthamphétamine, elle est très peu disponible sur le marché hexagonal français. Cependant, un marché s'est particulièrement développé en Polynésie française, où cette drogue, sous forme cristallisée connue sous le nom de *Ice* s'est largement diffusée depuis le début des années 2010 (Simon et Valiergue, 2022).

Les indicateurs de l'offre de STA

Les saisies de STA en 2023

En 2023, les saisies de MDMA/ecstasy ont connu une augmentation significative, avec plus de 4 millions de comprimés ou leur équivalent en poudre interceptés⁸. Cela représente une hausse de 164 % par rapport à 2022. Il est cependant important de souligner que seulement 30 % de ces produits étaient destinés à la vente sur le territoire français, tandis que 70 % étaient en transit, principalement à destination de la Tunisie et du Royaume-Uni (OFAST, 2024b).

En ce qui concerne les méthamphétamines et les amphétamines, les saisies sont restées relativement stables en 2023, atteignant un total de 265 kg. La moitié de ces quantités saisies était destinée au marché international, confirmant ainsi le rôle de la France comme pays de transit pour les drogues de synthèse (OFAST, 2024b).

Les teneurs des principaux STA

Le prix et la pureté des STA varient en fonction de leur forme galénique, qu'il s'agisse de comprimés, de poudre ou de cristaux. En 2023, la teneur moyenne en principe actif des comprimés de MDMA/ecstasy était de 30 %, contre 28 % en 2022. Ces taux se sont maintenus relativement stables au cours de la dernière décennie, oscillant entre 37 % et 28 %. Toutefois, une légère baisse a été observée depuis 2019. En effet, la teneur moyenne entre 2012 et 2018 s'élevait à 35 %, alors qu'elle est de 31 % pour la période allant de 2019 à 2023.

Concernant l'amphétamine, les teneurs relevées lors des saisies en 2023 sont de 24 %, contre 27 % en 2022. Cela met fin à la tendance à la hausse observée entre 2016 et 2021, où les teneurs avaient atteint 31 % en 2021. Pour la méthamphétamine, les saisies en 2023 montrent une teneur de 74 %, contre 78 % en 2022.

8. Les données publiées sur les saisies de MDMA/ecstasy ne permettent pas de distinguer les comprimés et la poudre, les quantités saisies de poudre de MDMA étant converties en équivalent comprimés.

Les prix des STA

Depuis 2015, le prix d'un comprimé d'ecstasy est stable à 10 €. Cependant, cette stabilité doit être relativisée si l'on prend en compte l'inflation de ces dernières années. En effet, après ajustement à l'inflation, le prix réel a diminué, passant de 9,83 € en 2015 à 8,15 € en 2023. Il convient également de noter que ce prix de détail ne reflète pas entièrement la réalité du marché, car les usagers achètent souvent des lots de plusieurs dizaines de comprimés, ce qui réduit le prix unitaire. En revanche, le prix de gros de la MDMA/ecstasy n'a pas connu cette stagnation. Une baisse notable a été observée, avec un passage de 2 500 € pour 1 000 comprimés en 2012 à 1 500 € pour la même quantité en 2022, soit une baisse de 40 %.

Concernant les amphétamines, le prix de gros a augmenté, atteignant 5 342 € par kilogramme en 2023, contre 2 150 € en 2022. Au détail, le prix est passé de 10 € le gramme en 2022 à 13 € en 2023. Pour la méthamphétamine, le prix de détail a légèrement diminué, s'établissant à 27 € le gramme en 2023, contre 28 € en 2022.

Tableau 4. L'offre de STA en France, saisies, prix et teneurs entre 2021 et 2023

	2021	2022	2023	Moyenne annuelle 2013-2023
Ecstasy/MDMA				
Quantité saisies (nb éq. comprimés)	1 454 085	1 543 421	4 072 704	1 465 083
Teneur moyenne % (comprimés)	31,7	28	30	33,4
Teneur moyenne % (poudre)	66	70,2	nd	nd
Prix de détail (€/cp)	10	10	10	9,6
Prix de gros (€/cp/1000)	1 500	1 500	nd	nd
Amphétamine/Méthamphétamine				
Quantité saisies (kg)	226	273	265	408
Teneur moyenne amphétamine (%)	31	27	24	26,5*
Teneur moyenne méthamphétamine (%)	76	78	74	71,4*
Prix de détail amphétamine (€/g)	12,5	10	13	13,9*
Prix de détail méthamphétamine (€/g)	24	28	27	32,4*
Prix de gros amphétamine (€/kg)	5 250	5 150	5 342	nd

nd : donnée non disponible * moyenne 2015-2023

Source : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

Repères méthodologiques

Dresser un état des lieux annuel de l'offre de stupéfiants est un exercice complexe dans la mesure où ce marché est par définition illicite. Si les évolutions de la demande sont plutôt bien connues du fait de l'existence, depuis le début des années 1990, des grandes enquêtes en population générale tant chez les adultes (Baromètre santé, Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes-EROPP) que chez les adolescents (Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense-ESCAPAD) qui permettent de mesurer les prévalences de consommation dans la population française, celles portant sur l'offre dépendent essentiellement d'indicateurs produits par les services en charge de l'application de la loi. Ces indicateurs clés, utilisés également par l'Agence de

l'Union européenne sur les drogues (EUDA, anciennement Observatoire européen des drogues et des toxicomanies-EMCDDA), sont les suivants :

- Les quantités de drogues illicites saisies chaque année sur le territoire national. Ces données sont publiées par l'Office anti-stupéfiants (OFAST). L'indicateur sur les quantités saisies agrège les interceptions réalisées par les douanes, la gendarmerie et la police.

- Les teneurs moyennes en principe actif des principaux stupéfiants (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy). Ces données sont fournies chaque année par le Service national de police scientifique (SNPS) du ministère de l'Intérieur, qui centralise les résultats d'analyse issus des laboratoires scientifiques de la police et de la gendarmerie

■ ■ ■

nationale. La limite de cet indicateur est qu'il ne permet pas de distinguer les saisies importantes (marché de gros) de celles correspondant au marché de détail.

— Les prix de gros et de détail des principales substances illicites sont collectés chaque année par l'OFAST sur la base d'un questionnaire adressé aux services départementaux de police et de gendarmerie. En parallèle, le dispositif TREND de l'OFDT estime chaque année un prix courant par drogue, sur la base des remontées d'informations de ses coordinations régionales.

— Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) comptabilisées chaque année par les services de police et de gendarmerie, avec le nombre total de personnes mises en cause pour usage ou trafic de stupéfiants. Ces données publiées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur ne permettent pas, pour l'instant, de distinguer les ILS par produit. Les données des condamnations prononcées pour ILS sont recensées par le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du ministère de la Justice.

— Le nombre d'enquêtes pour trafic de médicaments ou assimilés stupéfiants, ainsi que le nombre de saisies de ces substances comptabilisés par le CESAN (Commandement pour l'environnement et la santé) du ministère de l'Intérieur.

Ces données sont exploitées pour la première fois cette année et permettent d'avoir une vision d'ensemble de la structure de ce marché.

Chacun de ces grands indicateurs, appréhendé isolément ou d'une année sur l'autre, prend tout son sens dans une analyse relationnelle. Pour donner des éléments d'analyse pertinents sur la dynamique de l'offre, ils doivent être mis en regard et en perspective sur une échelle temporelle suffisamment longue.

Ces indicateurs sont contextualisés dans cette note de bilan par les données relatives à la production et au marché des drogues dans le monde et en Europe publiées par l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDDA). Ils sont également complétés par des informations qualitatives issues des dispositifs Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) et Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'OFDT. Ces dispositifs fournissent des informations sur la structure et l'organisation du trafic, ainsi que sur les nouvelles substances qui émergent sur le marché français.

Bibliographie

Liens accessibles au 20/11/2024

Afsahi K., Chouvy P.-A. (2015) Le haschich marocain, du kif aux hybrides. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 8, 8 p.

CESAN (2024) Trafic de médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants – Fiche d'analyse [non publié], Commandement pour l'environnement et la santé, Division Stratégie et Opérations.

Cherki S. (2023) Le Point SINTES n° 9. Paris, OFDT, 18 p.

Cherki S. (2024) Le Point SINTES n° 10. Paris, OFDT, 21 p.

ComCyberGend (2023) Rapport d'analyse des cybermenaces [non publié], Commandement de la gendarmerie dans le cyberspace.

DGDDI (2024) Bilan annuel de la douane 2023. Montreuil, Direction générale des douanes et droits indirects, 64 p.

DNRED Atlas des fraudes douanières [non publié], Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières, Direction générale des douanes et droits indirects.

Durain J., Blanc E. (2024) Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotraffic. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'impact du narcotraffic en France et les mesures à prendre pour y remédier. Paris, Sénat.

Dutilleul B. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Lille et dans les Hauts-de-France en 2023. Paris, OFDT, 51 p.

EMCDDA (2024) Drug supply, production and precursors – the current situation in Europe (European Drug Report 2024). Lisbon, European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction.

EMCDDA, Europol (2024a) EU Drug Market: Drivers and facilitators – Technology and innovation. Lisbon, European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction ; The Hague, Europol.

EMCDDA, Europol (2024b) EU Drug Market: Heroin and other opioids – In-depth analysis. Lisbon, European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction ; The Hague, Europol.

Gandilhon M., Spilka S., Masson C. (2019) Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. Paris, OFDT, coll. Théma, 34 p.

Gandilhon M. (2022) L'offre de stupéfiants en France en 2021. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 13 p.

Gerbeaux A., Fabre-Verdure A. (2021) Infractions à la législation sur les stupéfiants : premier état des lieux statistique. *Interstats Analyse*, SSMSI, n° 38, 12 p.

Gerbeaux A., Poissonnier A. (2023) Forte concentration des infractions à la législation sur les stupéfiants dans un petit nombre de communes en 2022. *Interstats Info rapide*, n° 26, 6 p.

■ ■ ■

- Gérome C. (2023) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2022. *Tendances*, OFDT, n° 160, 8 p.
- Gérome C. (2024) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 166, 8 p.
- Juszczak E., Lovera M., Pfau G. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Paris et en Île-de-France en 2023. Paris, OFDT, 51 p.
- Ministère de la Justice (2024) Les condamnations : données 2022. Paris, Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études, 43 p.
- Mohammed M. (2016) L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiant. Rapport pour la MILDECA [non publié].
- Obradovic I. (2022) Le cannabis. Paris, La Découverte, coll. Repères Sociologie, 128 p.
- OFAST (2023) État de la menace liée aux trafics de stupéfiants 2023 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants, 82 p.
- OFAST (2024a) Prix des stupéfiants en France en 2023 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFAST (2024b) Saisies de drogues illicites 2023 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFDT (2023) La cocaïne : un marché en essor. Évolutions et tendances en France (2000-2022). Paris, OFDT, coll. Théma, 65 p.
- OFDT (2025) Drogues et addictions, chiffres clés. Paris, OFDT.
- Pavic G. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Rennes et en Bretagne en 2023. Paris, OFDT, 32 p.
- Perrin S. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine en 2023. Paris, OFDT, 43 p.
- PHARMAPRAT (2022) Médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants. Bonnes pratiques de dispensation. URPS Pharmaciens et Assurance Maladie des Pays de la Loire.
- Simon A., Valiergue A. (2022) La méthamphétamine en Polynésie française. Du problème social au problème public. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 15, 12 p.
- Sisternas Tusell J., Obradovic I. (2024) Le cannabis au quotidien : pratiques, profils et parcours. *Tendances*, OFDT, n° 165, 8 p.
- Spilka S., Legleye S. (2020) Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense. *Tendances*, OFDT, n° 137, 6 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Eroukmanoff V. (2024) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 164, 4 p.
- Tissot N. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023. Paris, OFDT, 67 p.
- UNODC (2016) Terminology and information on drugs. Third edition. New York, United Nations, 83 p.
- UNODC (2023a) Global report on cocaine 2023: Local dynamics, global challenges. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 184 p.
- UNODC (2023b) Understanding illegal methamphetamine manufacture in Afghanistan. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. UNODC Research Brief, 60 p.
- UNODC (2024a) Online World Drug Report 2024 - Drug market patterns and trends. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime.
- UNODC (2024b) Opium poppy cultivation 2024. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. Afghanistan Drug Insights, Volume 1, 20 p.
- UNODC (2024c) World drug report 2024 - Contemporary issues on drugs. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 148 p.
- Zielekiewicz A., Bailly F. (2024) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Metz et en Grand-Est en 2023. Paris, OFDT, 46 p.

> **Pour citer cette publication** : Salhi Y. (2025) L'offre de stupéfiants en France en 2023. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 19 p.

Remerciements

À l'Office anti-stupéfiants (OFAST), au Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), à la Direction du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) pour les données transmises.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-96-5

Photo copyrights : © Syda Productions / © Couperfield (Adobe Stock)